

## PLAN DE COURS

# DDU-1000 : Fondements du développement durable

NRC 13889 | Hiver 2024

Formule d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6    Crédit(s) : 3

Ce cours d'introduction au développement durable s'adresse à tout étudiant de premier cycle. Il consiste à fournir une introduction au concept, aux différentes dimensions et aux outils de mise en œuvre du développement durable. Il permet à l'étudiant d'acquérir les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, laquelle prend en compte ses multiples ambiguïtés et les difficultés de son opérationnalisation. De plus, ce cours incite à réfléchir aux outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Ce cours interdisciplinaire est offert à distance aux sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ce cours est obligatoire au profil en développement durable.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).

## Plage horaire

Sur Internet

-    00h00 à 00h00    Du 15 janv. 2024 au 26 avr. 2024

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=161258>

## Coordonnées et disponibilités

Eric Turbide  
Auxiliaire d'enseignement  
[eric.turbide.1@ulaval.ca](mailto:eric.turbide.1@ulaval.ca)

Marcel Filion  
Chargé d'enseignement, responsable du cours  
DKN-4405  
[Marcel.Filion@pol.ulaval.ca](mailto:Marcel.Filion@pol.ulaval.ca)  
Tél. : 418-656-2131 poste 402298

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

### Informations techniques importantes

[Équipez-vous pour réussir](#)

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#)

[Liste des navigateurs supportés](#)

**Avis important** [concernant les appareils mobiles](#) (iOS, Android, Chrome OS)

[TeamViewer](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

### Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#)

[Zoom ULaval](#)

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Buts et objectifs généraux du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
Démarche d'apprentissage .....	5
Mode d'encadrement .....	5
Quelques précisions concernant le déroulement du cours .....	5
Brève présentation des modules .....	5
<b>Feuille de route</b> .....	<b>7</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>8</b>
Liste des évaluations .....	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	8
EXAMEN D'ÉTAPE HIV--2024 .....	8
TRAVAIL THÉMATIQUE DE SESSION - HIV.-2024 .....	9
EXAMEN FINAL EN SALLE (EN PRÉSENTIEL) .....	9
PREMIER FORUM THÉMATIQUE NOTÉ .....	10
DEUXIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ .....	10
TROISIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ .....	11
Barème de conversion .....	11
Règlements et politiques institutionnels .....	11
Déductions prévues en cas de remise en retard du travail thématique .....	12
Évaluation de la qualité du français .....	12
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant .....	12
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	12
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>13</b>
Liste du matériel obligatoire .....	13
Spécifications technologiques .....	13
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>13</b>
Bibliographie .....	13

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours de 3 crédits, offert à distance, privilégie une démarche introductive qui se développe au fil de treize modules, que l'on peut en gros répartir suivant quatre blocs de contenu : 1) Introduction générale : mise en contexte, concepts et controverses ; 2) Problématiques et enjeux de développement durable ; 3) Outils de développement durable ; 4) Synthèse et conclusion d'ensemble. En bref, le tour d'horizon ainsi proposé vise essentiellement à procurer aux étudiantes et étudiants le bagage nécessaire leur permettant de situer les circonstances qui ont mené à l'émergence du concept, d'en cerner la portée par l'entremise de plusieurs de ses dimensions significatives, tout en étant en mesure d'en évaluer les principaux apports et limites à travers notamment certains débats et controverses qu'il soulève. Des problèmes contemporains de développement durable sont de la sorte abordés avec comme objectif de fournir un bon aperçu des diverses interprétations, de même que des outils d'appréhension et de mise en œuvre du développement durable.

**N. B.** - Le cours s'adresse aux étudiants et étudiantes de tous les programmes académiques provenant de toutes les facultés et départements et n'exige aucun préalable.

Ce « Plan de cours » se présente en quelque sorte comme un mode d'emploi, dont le but consiste à vous aider à vous préparer à suivre le cours en regroupant, d'entrée de jeu, les principales informations de base, notamment quant au matériel didactique requis et à son utilisation, aux différents modes d'évaluations auxquels vous devrez répondre en cours de trimestre, aux divers outils qui sont à votre disposition, etc. Bref, il vous offre toute une gamme de points de repère indispensables dans le but de bien vous aiguiller dès le début et ainsi faciliter votre cheminement d'apprentissage tout au long du trimestre.

Bonne lecture et bon cours!

## Buts et objectifs généraux du cours

Il s'agit de fournir à l'étudiant-e les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, qui tienne compte de ses multiples ambiguïtés et des difficultés de son opérationnalisation, tout en incitant à réfléchir sur les outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Le cours vise à sensibiliser les participant-es à diverses problématiques de développement durable, aux enjeux et aux défis qu'ils soulèvent aux niveaux local, national et international, et aux obstacles qu'affronte sa mise en œuvre. Il entend également faciliter une réflexion personnelle et collective sur l'intégration des principes d'un développement durable dans les activités quotidiennes de chacun.

Plus spécifiquement, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant :

- possèdera une bonne compréhension du concept de développement durable et des différentes interprétations auxquelles il donne prise ;
- sera familiarisé(e) avec la nature, les origines, le contexte de quelques problématiques significatives liées au développement durable ;
- aura une meilleure appréciation des grands enjeux et défis environnementaux, économiques, sociaux et humains rattachés aux problématiques de développement durable ;
- connaîtra les différents outils d'intervention dans le domaine du développement durable, tout en étant en mesure d'identifier quelques-uns de leurs principaux apports tout en demeurant conscient des contraintes et limites rencontrées ;
- sera sensibilisé(e) aux contributions particulières apportées par les différentes disciplines dans la définition et la résolution de ces problèmes et sera ainsi mieux à même d'apprécier la nature et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en vue d'aborder adéquatement les questions de développement durable.

## Approche pédagogique

Ce cours est préparé par une équipe de professeur(e)s de différentes disciplines et facultés, qui sont tour à tour responsables des divers modules thématiques rencontrés au fil des semaines du cours. Le responsable du cours assure l'articulation et le suivi entre les modules. Le cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance et fait appel aux divers outils pédagogiques et technologiques disponibles selon les objectifs d'apprentissage de chaque module thématique.

Une structure de base commune pour tous les modules est prévue autour :

- d'une présentation générale préparée par le ou la professeur(e) spécialiste du domaine concerné;

- des lectures obligatoires;
- d'autres documents de référence (liens Internet, films, documentaires, etc.);
- d'un forum d'encadrement et de clarification des contenus;
- des éléments d'autoévaluation (pour certains modules).

## Démarche d'apprentissage

Nous vous invitons à consulter sans tarder la section intitulée *Feuille de route* au moment d'amorcer chaque nouvelle semaine de cours. Ces documents regroupent les informations sur l'ensemble des activités à réaliser sur une base hebdomadaire. Vous y trouverez généralement (quoique pas nécessairement pour tous les items mentionnés) :

- Un résumé du thème de la semaine ;
- Les objectifs spécifiques au contenu de la séance ;
- Une présentation sur le thème, faite par le professeur (facultatif) ;
- Les lectures obligatoires ;
- Les lectures complémentaires ;
- Les documents complémentaires (Sites Web, vidéos, etc.) ;
- Les consignes pour l'autoévaluation, le cas échéant.

## Mode d'encadrement

Chaque collaborateur ou collaboratrice du cours responsable du contenu d'un module répondra aux questions de clarification que les étudiant(e)s formuleront dans l'espace thématique réservé plus particulièrement à son module sur le Forum accessible sur le site du cours. Les réponses alors fournies resteront disponibles jusqu'à la fin de la session. Par ailleurs, le responsable du cours (Marcel Filion) veillera à répondre, règle générale à l'intérieur d'un délai maximal de 48 heures (jours ouvrables), à toutes autres questions relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement du cours (matière, évaluation, travaux et examens, etc.), que ce soit par l'entremise du courrier électronique ou encore de la section générale du Forum. Il est d'ailleurs souhaitable de faire part de vos interrogations et demandes d'éclaircissement dès le début de la session.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire ([www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)).

## Quelques précisions concernant le déroulement du cours

Ce cours est donc offert à distance en mode asynchrone sur une session de 15 semaines à la session d'hiver 2024. La somme de travail exigée pour l'étude des modules et la réalisation des évaluations est d'environ 135 heures pour l'ensemble de la session, à raison d'une charge hebdomadaire moyenne de travail d'approximativement 9 heures.

Votre cheminement au fil du calendrier pédagogique peut bien entendu être adapté selon votre emploi du temps et vos disponibilités au fil des semaines du trimestre, puisque la formule d'enseignement à distance vous permet davantage de cheminer à votre propre rythme. Cela dit, il n'en demeure pas moins préférable d'adopter autant que possible un rythme d'apprentissage régulier s'amorçant dès le début de la session.

**Notez bien qu'il y a une évaluation obligatoire en présentiel (en salle ) sous surveillance, soit un examen final prévu le mardi 23 avril en soirée de 18h30 à 21h20 (heure de Québec).**

**N. B. - Enfin, si chaque personne inscrite reste la seule gestionnaire de son temps, il va sans dire qu'elle s'engage cependant à effectuer les évaluations notées aux moments (ou périodes) prescrits, **excepté bien entendu pour des motifs dûment justifiés et attestés par un document (billet médical ou autres) émis par une personne autorisée. En ce cas, il est obligatoire de faire une demande de dérogation auprès de la Direction de science politique (voir la politique à ce sujet dans Évaluations et résultats).****

**Ainsi, veuillez lire attentivement à ce sujet, dans Évaluation et résultats (section : Règlements et politiques institutionnels), les précisions qui se trouvent sous le titre : Politique relative à l'absence aux activités évaluées et leurs reprises.**

## Brève présentation des modules

**Module 1 (Marcel Filion, Science politique)** - Ce module d'introduction générale se propose d'esquisser d'entrée de jeu quelques repères contextuels et conceptuels à l'origine de l'approche du développement durable, tout en s'efforçant de bien faire

ressortir dès le départ en quoi le développement durable, tout en s'inscrivant d'emblée dans la grande mouvance de la réflexion suscitée par la prise de conscience écologiste et en étant indissociable de celle-ci, ne se réduit pas pour autant strictement à des préoccupations environnementales. Voire même se posant à maints égards en tension ou en opposition avec certains courants écologistes. Plus exactement, ce module introductif d'ordre général vise notamment à évoquer le contexte intellectuel dans lequel l'idée de développement durable a finalement émergé puis s'est développée et positionnée. En ce faisant, nous aurons l'occasion d'esquisser divers courants de pensée et problématiques qui peuvent faire en quelque sorte figure, historiquement et rétrospectivement, d'étapes pionnières préfigurant bon nombre de défis et enjeux auxquels le développement durable se voit confronté encore de nos jours. Enfin, l'idée de développement durable ne recueille bien entendu pas l'unanimité en tant que façon privilégiée de faire face aux problèmes environnementaux. Des réserves ou encore critiques sont ainsi formulées à son endroit, portant parfois sur des désaccords d'interprétation, mais touchant aussi parfois aux fondements mêmes de cette idée consistant à lier étroitement deux réalités que certains jugent foncièrement incompatibles, à savoir l'environnement et le développement.

**Module 2 (François Arès, Économique)** - Ce module est une introduction aux fondements économiques du développement durable. Il présente d'abord sommairement ce qu'est la science économique. Par la suite, la principale approche économique pour analyser le développement durable est présentée : l'approche par capitaux. Les différentes visions de cette approche sont décrites, de même que les outils de mesure du développement durable à la disposition des décideurs publics. Dans la dernière section, les problèmes de pollution et de surexploitation des ressources naturelles sont abordés sous l'angle des droits de propriété. Enfin, les principaux instruments économiques visant à régler les problèmes environnementaux sont abordés, ainsi que les limites à leur utilisation.

**Module 3 (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)** - Ce module porte sur la problématique de l'eau envisagée bien entendu dans une optique de durabilité et il est structuré en deux temps. Avant d'appréhender les pressions exercées sur les ressources en eau par un mode changeant, il importe tout d'abord de s'entendre sur les principes hydrologiques qui dictent les multiples cheminements de l'eau. Les éléments de gestion intégrée sont ensuite énoncés, de même que la nécessité d'un dialogue accru entre les nombreux intervenants du domaine de l'eau.

**Module 4 (Louis Guay, Sociologie)** - Ce module est une présentation de plusieurs enjeux sociaux liés aux changements climatiques. Il montre la diversité de points de vue et des zones d'accord et de désaccord. Il dresse un portrait des différents acteurs et institutions et examine quelques solutions envisagées. Il se termine sur les liens entre les changements climatiques et le développement durable.

**Module 5 (Philippe Le Prestre, Science politique)** - Ce module vise à comprendre les différences entre les positions traditionnellement adoptées par les pays du Nord et du Sud par rapport aux problématiques relatives au développement durable dans les relations internationales. Dès l'origine des négociations internationales de l'environnement en 1972, les pays du Sud se sont ralliés autour de certaines positions, malgré la diversité qui les caractérise. Cette stratégie reste constante, même si la complexification des enjeux a entraîné certains ajustements, car elle reflète des points de vue et des principes qui ont des causes historiques et politiques profondes. Les différences dans les positions « des Nord et des Suds » ont aussi des conséquences pour la mise en œuvre nationale des engagements internationaux relatifs au développement durable. Par ailleurs, on peut retrouver ces dynamiques au sein des sociétés, autant au Nord qu'au Sud, car elles mettent en évidence la manière comme les inégalités se reflètent dans la conception du développement durable, la perception des problèmes et le choix de solutions adoptées.

**Module 6 (Marcel Filion, Science politique)** - Ce module a pour objectif d'introduire les multiples facettes impliquées dans la problématique de la justice intergénérationnelle. Cette thématique soulève assurément bon nombre d'enjeux normatifs et pratiques cruciaux, qui se situent depuis le début au cœur même de l'approche du développement durable à travers ses trois piliers de base, tout particulièrement son pilier social centré sur une quête d'équité entre les humains, peu importe leur situation temporelle. Cette insistance sur nos obligations actuelles envers les générations futures se trouve d'ailleurs déjà bien marquée dans le texte fondateur que constitue le Rapport Brundtland de 1987. Aussi, depuis lors, cette question se voit régulièrement évoquée au fil du temps, notamment dans le libellé des grandes conventions ou autres ententes qui interviennent périodiquement dans le domaine de l'écopolitique internationale.

**Module 7 (Jean Mercier, Science politique)** - La scène internationale recèle certes pour les tenants du développement durable d'imposants défis à relever, mais fournit en même temps de multiples occasions prometteuses à saisir. C'est donc dans cette perspective que ce module propose une réflexion en deux temps : d'abord, en évoquant succinctement un certain nombre de paramètres qui balisent, voire orientent jusqu'à un certain point l'action des acteurs intervenant en ce domaine ; ensuite, en focalisant principalement son attention sur une étude de cas, en l'occurrence celle de la délicate question de l'eau, à savoir son accès et sa gestion à la satisfaction des États concernés, et le potentiel tout à la fois conflictuel et coopératif qui en résulte bien souvent.

**Module 8 (P. Martin Dumas, Relations industrielles)** - Dans ce module, l'accent sera placé sur certains des instruments de la régulation non étatique, c'est-à-dire les codes de conduite auto-proclamés, labellisés ou certifiés, l'investissement socialement responsable, la reddition de compte et les normes ISO (séries 14000 et 26000). La Loi sur le développement durable québécoise servira d'exemple d'intervention du droit étatique en la matière. L'étudiant sera amené à se questionner sur la mise en œuvre et le caractère approprié des règles étatiques et non étatiques de protection socio-environnementale.

**Module 9 (Henri Assogba, Information et Communication)** - La mise en relation de l'environnement, de l'économie et du social suppose nécessairement la communication. Et même si aucune mention n'est explicitement faite de ce concept dans les trois dimensions régulièrement mises en avant dans les définitions du développement durable, nous abordons, dans ce module, la communication

comme l'un des fondements du développement durable. Au-delà de la critique habituelle du développement durable appréhendé comme un outil de relations publiques, ce sont les enjeux liés à la communication et au développement durable qui sont questionnés ici.

**Module 10 (Mario Carrier, ÉSAD)** - Ce module vise à familiariser l'étudiant avec l'outil de planification territoriale en développement durable (DD) que constitue l'Agenda 21 local (A21L). L'A21L provient de l'Agenda 21, en tant que programme international de mise en œuvre du DD pour le 21<sup>e</sup> siècle qui a été signé lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 énonce que les collectivités territoriales ou les municipalités se donneront un A21L, soit un plan d'action en DD, en tenant compte des caractéristiques de leur territoire de façon à favoriser l'émergence de communautés viables. Dans ce module, nous étudierons les concepts, les principes et les modalités d'opération à la base de l'A21L en s'appuyant, notamment, sur deux cas de villes québécoises qui ont effectué la démarche le l'A21L.

**Module 11 (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)** - Ce module a comme objectif d'intégrer et de mettre en perspective au final les différentes thématiques traitées dans le cadre du cours, en plaçant le Plan d'Action de Développement Durable de l'Université Laval (PADD-UL) au centre des échanges comme sujet de réflexion. Il offre en outre aux étudiant(e)s l'occasion de poser leurs questions aux différentes personnes collaboratrices au cours.

**Module 12 (Laurent Lauzon-Rhéaume, Science politique)** - Ce module de conclusion générale nous fournit l'occasion de revenir globalement sur l'approche du développement durable afin d'y porter un regard évaluatif d'ensemble examinant les avancées réalisées mais aussi les difficultés, voire les limites, rencontrées. Cela nous amène enfin à évoquer certaines approches alternatives récemment proposées, lesquelles nous invitent à préciser en quoi nous estimons que le développement durable demeure néanmoins l'avenue la plus porteuse en vue de relever les défis de notre temps.

## Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Première semaine (Module 1) - Introduction générale (Marcel Filion, Science politique).	15 janv. 2024 Semaine du lundi ...
Deuxième semaine (Module 2) - Fondements économiques du développement durable (François Arès, Économie)	22 janv. 2024 Semaine ...
Troisième semaine (Module 3) - L'eau (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)	29 janv. 2024 Semaine ...
Quatrième semaine (Module 4) - Changements climatiques (Louis Guay, Sociologie)	5 févr. 2024 Semaine ...
Cinquième semaine (Module 5) - Écopolitique internationale (Philippe Le Prestre, Science politique)	12 févr. 2024 Semaine ...
Sixième semaine (Module 6) - La justice intergénérationnelle dans l'optique du développement durable (Marcel Filion, Science politique)	19 févr. 2024 Semaine ...
Septième semaine (Module 7) - Contexte des relations internationales : problématique de l'eau (Jean Mercier, Science politique)	26 févr. 2024 Semaine ...
Huitième semaine (Module 8) - Outils d'intervention I : Les instruments de régulation (P. Martin Dumas, Relations industrielles)	4 mars 2024 Semaine ...
Neuvième semaine - Semaine de lecture (pas de nouveau module)	11 mars 2024 Semaine ...
Dixième semaine (Module 9) - Communication et développement durable (Henri Assogba, Information et communication)	18 mars 2024 Semaine ...
Onzième semaine (Module 10) - L'Approche territoriale du développement durable (Mario Carrier, ÉSAD)	25 mars 2024 Semaine ...
Douzième semaine (Module 11) - Le Plan d'Action du développement durable à l'Université Laval : processus et implications (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)	1 avr. 2024 Semaine ...
Treizième semaine (Module 12) - Conclusion générale (Laurent Lauzon-Rhéaume, Science politique)	8 avr. 2024 Semaine ...

<a href="#">Quatorzième semaine - Préparation à l'examen final (voir document de consignes)</a>	15 avr. 2024 Semaine ...
<a href="#">Quinzième semaine - Examen final en salle (lieu et modalités à préciser)</a>	23 avr. 2024 Mercredi : 18h30-21h20

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
EXAMEN D'ÉTAPE HIV--2024	Le 21 févr. 2024 de 06h00 à 20h00	Individuel	25 %
TRAVAIL THÉMATIQUE DE SESSION - HIV.-2024	Dû le 28 févr. 2024 à 23h59	Individuel	25 %
EXAMEN FINAL EN SALLE (EN PRÉSENTIEL)	Le 23 avr. 2024 de 18h30 à 21h20	Individuel	40 %
Forum participatif évalué (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
PREMIER FORUM THÉMATIQUE NOTÉ	Du 22 janv. 2024 à 10h00 au 28 janv. 2024 à 23h59	Individuel	3 %
DEUXIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ	Du 29 janv. 2024 à 10h00 au 4 févr. 2024 à 23h59	Individuel	3 %
TROISIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ	Du 15 avr. 2024 à 10h00 au 21 avr. 2024 à 23h59	Individuel	4 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### EXAMEN D'ÉTAPE HIV--2024

Titre du questionnaire :	<a href="#">EXAMEN D'ÉTAPE - A-2023</a>
Période de disponibilité :	Le 21 févr. 2024 de 06h00 à 20h00
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Directives :	

Voici les consignes en vue de cet examen d'étape comptant pour **25 points** (25 % de la session), qui aura lieu **en ligne** et vous sera accessible durant la journée du **MERCREDI 21 FÉVRIER 2024** et le lien vous sera accessible entre **06h00 AM** et **20h00** (heure de Québec).

**N. B. - Cet examen porte uniquement sur la matière obligatoire des modules 1 à 5 inclusivement et est composé de 25 questions uniquement de type QCM (choix multiples ou encore Vrai ou faux).** Le matière à étudier pour cet examen d'étape comprend ainsi tous les contenus obligatoires proposés au fil des 5 modules à l'étude (textes et articles obligatoires, capsules Power Point, vidéos, etc.). Il importe aussi, en guise de préparation, de consulter régulièrement les différents espaces de la section Forums, des informations et précisions utiles concernant la matière du cours s'y trouvent souvent au fil des questions, réponses et autres échanges.



Une fois que vous aurez débuté l'examen, vous disposerez de 50 minutes pour le compléter. Le temps s'écoulera alors de manière continue (cela même si vous quittez momentanément le site pour y revenir ensuite).

Notez bien toutefois qu'il suffira de vous assurer de débiter l'examen avant 20h00 (heure de Québec) pour disposer de la totalité du temps alloué. Ainsi par exemple, si vous commencez votre examen à 19h55, vous disposerez de la totalité des 50 minutes, donc jusqu'à 20h45, pour le compléter.

Toutes les questions de l'examen proviennent d'une sélection aléatoire effectuée dans une banque de plusieurs questions et elles peuvent donc bien entendu varier en tout ou en partie d'une copie d'examen à l'autre. Ces questions sont différentes des questions des tests d'auto-évaluation, bien que certaines de celles-ci peuvent donner un bon aperçu du type de questions auquel s'attendre.

Enfin, l'onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans la section ci-dessus) sera activé durant toute la période de temps d'accessibilité prévue. Lorsque vous souhaiterez débiter votre examen, il vous suffira donc de cliquer sur Répondre, puis de cliquer sur l'onglet « Commencer » affiché au bas de la page ainsi ouverte (après avoir accepté les conditions mentionnées).

**N. B.** - Des informations supplémentaires en vue de l'examen d'étape vous seront communiquées ultérieurement dans un document préparatoire (voir Feuille de route) ainsi que dans la section des Messages importants (page d'accueil du site du cours).

---

## TRAVAIL THÉMATIQUE DE SESSION - HIV.-2024

Date de remise : 28 févr. 2024 à 23h59

Heure de Québec.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Ce travail thématique consiste en la rédaction (**individuellement**) d'un court texte de synthèse et réflexion concernant une thématique environnementale à préciser. Le travail doit être présenté dans un document **Word** et être d'une **longueur se situant entre 3,5 et 4 pages au maximum (avec interlignes 1,5, marges de 2,5 cm partout et police de rédaction Times New Roman, taille 12)**.

Il vous sera alors demandé de rédiger un travail portant sur une problématique précise (choisie par le responsable du cours) portant sur le justice climatique et vous devrez pour ce faire utiliser uniquement quelques textes (articles) de référence obligatoires (3 ou 4) dont les liens d'accès vous seront accessibles dans le document de consignes détaillant les modalités du travail.

Vous disposerez alors de cinq (5) **semaines** pour rédiger et remettre votre travail, soit à partir **du MERCREDI 24 janvier à 10h00 AM jusqu'au MERCREDI 28 février à 23h59 (heure de Québec)**. La remise du travail est effectuée dans la **boîte de dépôt électronique prévue à cette fin**.

**Déductions de points en cas retard non justifié** - Une déduction de retard de 2 points est appliquée dès qu'il y a remise en retard du travail (si minime soit-elle), en plus d'une déduction de un (1) point qui s'ajoute pour chaque journée supplémentaire de retard. À moins bien entendu qu'une demande de délai ait été dûment autorisée (voir à ce sujet la politique du Département de science politique dans Évaluations et résultats, incluant le formulaire POL Absences).

**N. B.** - Le document de consignes détaillées concernant le travail vous sera donc disponible ci-dessous dans Fichiers à consulter, en date du 24 janvier vers 10h00 AM.

---

## EXAMEN FINAL EN SALLE (EN PRÉSENTIEL)

Date et lieu :	Le 23 avr. 2024 de 18h30 à 21h20 , À préciser
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Directives de l'évaluation :	<p>L'examen final en salle (à livres fermés) est récapitulatif (40 % de la session) et aura lieu le <b>MARDI 23 AVRIL EN SOIRÉE entre 18h30 et 21h20</b>. Il portera sur la matière obligatoire étudiée durant l'ensemble de la session (tous les modules étudiés au long de la session). L'examen se divisera en trois (3) sections distinctes :</p> <p><b>SECTION A (10 points)</b> - Répondre à 10 questions de type QCM (Vrai ou faux et/ou choix multiples) comptant pour 1 point chacune.</p> <p><b>SECTION B (15 points)</b> - Répondre, à votre choix, à <b>3 questions</b> à courts développements (réponses d'environ 5 à 8 lignes maximum chacune) parmi une liste de 5 questions de ce type. Chaque réponse sera évaluée sur 5 points.</p> <p><b>SECTION C (15 points)</b> - Répondre, à votre choix, à <b>une seule question</b> à plus long développement, soit entre 2 et 3 pages (au maximum) à simple interligne dans le cahier d'examen, parmi les trois questions de ce type qui vous seront proposées. Votre réponse à cette question sera évaluée sur 15 points (critères d'évaluation à préciser ultérieurement).</p> <p><b>N. B.</b> - Des consignes et précisions en vue de l'examen final vous seront éventuellement communiquées notamment dans un document préparatoire qui vous sera accessible dans la section Feuille de route (Quatorzième semaine).</p>
Matériel autorisé :	AUCUN MATÉRIEL (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE) N'EST AUTORISÉ

## PREMIER FORUM THÉMATIQUE NOTÉ

Date et lieu :	Du 22 janv. 2024 à 10h00 au 28 janv. 2024 à 23h59 , Forum
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Informations supplémentaires :	<p>Il vous sera demandé, à trois occasions au fil de la session, de participer à un forum thématique dans la section FORUMS (voir Plan de cours/Outils). Vous disposerez chaque fois d'une période de près d'une semaine pour émettre un court commentaire en lien avec un billet thématique qui vous sera proposé par le responsable du cours. Ces participations aux forums, qui comptent ensemble pour un total de 10 points, aborderont des enjeux ou débats qui sont soit en lien direct avec un aspect de la matière abordée dans le cours, ou soit dans le prolongement de celle-ci.</p> <p>Chaque forum vous vaudra la totalité des points alloués (3 points pour l'un et l'autre des deux premiers forums et 4 points pour le troisième forum), à condition évidemment que votre commentaire soit conforme à la thématique et aux exigences qui seront spécifiées à chaque occasion, à savoir essentiellement de traiter effectivement du thème proposé conformément à la longueur minimale demandé (environ 10-15 lignes) et cela toujours dans le plus strict respect de l'opinion de vos collègues du cours.</p> <p>Notez que la participation à ce premier forum thématique compte pour 3 points.</p>

## DEUXIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ

Date et lieu :	Du 29 janv. 2024 à 10h00 au 4 févr. 2024 à 23h59 , Forums
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Directives de l'évaluation :	<p>Voir les directives émises pour le premier forum thématique évalué.</p> <p>Notez que la participation à ce deuxième forum thématique compte pour 3 points.</p>

## TROISIÈME FORUM THÉMATIQUE NOTÉ

Date et lieu :	Du 15 avr. 2024 à 10h00 au 21 avr. 2024 à 23h59 , Forums
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives de l'évaluation :	

Voir les directives générales émises lors du premier forum thématique noté.

Toutefois, la participation à ce troisième forum thématique de la session compte pour 4 points.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

## Déductions prévues en cas de remise en retard du travail thématique

Une **déduction immédiate de 2 points** sera appliquée dès qu'il y a dépassement (si minime soit-il) de la date limite prévue pour la remise du travail, **puis une déduction de 1 point s'ajoutera** pour chaque journée de retard supplémentaire. À moins bien entendu qu'un délai justifié ait été préalablement et dûment autorisé conformément à la politique à ce sujet du Département de science politique (lire attentivement à ce propos la section précédente).

## Évaluation de la qualité du français

Concernant la correction de la qualité du français, une déduction maximale de 10 % du total de points prévus, soit en l'occurrence de 2,5 points/25 pour le travail thématique, sera appliquée (modalités à préciser lors de la présentation du thème et des consignes du travail).

Toutefois, concernant l'examen final en salle, nous ne tiendrons pas compte des fautes de français dans l'évaluation des réponses aux questions avec développement.

## Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation de l'enseignement afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Excellente session!

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/acommodement](https://monPortail.ulaval.ca/acommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/acommodement](https://monPortail.ulaval.ca/acommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel obligatoire

Dans le cadre des activités de ce cours, tout le matériel didactique ainsi que toutes les ressources pédagogiques à consulter sont disponibles directement sur le site du cours accessible sur le Portail des cours. Vous n'avez donc aucun autre document obligatoire à vous procurer.

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

### Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#)
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie

Des indications bibliographiques vous sont fournies dans Feuille de route, au fur et à mesure des modules.